

ABONNEMENT.

SOMMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
6 Juin 1884.

A LA CHAMBRE

Séance du 5 juin.

L'animation à la Chambre est aussi con-
sidérable que mardi.

Aulent de monde dans les couloirs et dans
les tribunes.

Presque tous les ministres sont à leurs
bancs. Comme mardi, également, beaucoup
de Corses.

*Interpellation Andrieux-Laguerre sur la situa-
tion politique et administrative de la Corse.*

Le ministre de la justice vient rectifier un
fait grave et allégué par M. Laguerre. Il ré-
sulte d'une dépêche du procureur de la Ré-
publique et du gardien-chef de la prison que
Saint-Elme a pu communiquer avec son
avocat et qu'il n'a, par conséquent, jamais
été au secret.

M. Laguerre. — L'avocat a été admis quel-
ques minutes auprès de son client, mais un
gardien a voulu rester en tiers dans l'entre-
tien. (Réclamations.) L'avocat a protesté et
le juge d'instruction n'a pu lui donner satis-
faction en présence, a-t-il dit, d'ordres for-
mels. (Nouvelles réclamations.)

Le ministre de la justice. — C'est inexact !

M. Laguerre. — Malgré les démentis venus
après coup, il est constant que Saint-Elme
ne put conférer librement avec son avocat.
Les actes d'audience du procès devant le tri-
bunal correctionnel ont disparu des dos-
siers. (Bruit.)

Le ministre de la justice. — Cette lacune ne
présente aucun inconvénient. (Longues ré-
clamations, rires.) Les témoins ont été en-
tendus deux fois.

M. Laguerre. — Il reste acquis que l'ha-
bitude de falsifier les dossiers est en pleine
vigueur dans les parquets de la Corse. (Ap-
plaudissements à droite et à gauche.)

M. Andrieux. — La Corse, loin d'être un
foyer de bonapartisme, donne l'exemple

d'une grande docilité à l'action gouverne-
mentale. (Bruit.) La tâche de l'adminis-
tration était donc facile. Il suffisait de tenir la
balance égale entre les partis et de représen-
ter uniquement le droit et la justice. (Très-
bien !) Malheureusement elle s'est mise à la
remorque d'une faction nouvelle qui ne com-
prend l'exercice du pouvoir que comme un
moyen d'écraser ses ennemis et de satisfaire
sa clientèle.

M. Andrieux dit que, pour ne citer
qu'un fait, trois cantons de l'arrondissement
d'Ajaccio ont absorbé à eux seuls la dixième
partie du crédit alloué pour les cantons de
toute la France comme indemnités de bes-
taux. (Exclamations.) Il faut dénoncer à
l'opinion publique le triumvirat par l'inter-
médiaire duquel on fait passer toutes les no-
minations. C'est surtout dans la magistrat-
ure que les scandales sont à signaler en
grand nombre.

M. Arène, interrompant M. Andrieux, lui
riposte avec vigueur que c'est sur ses dénon-
ciations que M. Benedetti, président de
Corle, a été envoyé en disgrâce.

A M. Andrieux succède M. Waldeck-
Rousseau.

Il vient défendre les actes de son admi-
nistration. Celle-ci, dit-il, a des devoirs
généraux à remplir vis-à-vis de tous les
citoyens, mais elle a le droit et le devoir de
n'accorder ses faveurs qu'aux personnes sur
le dévouement desquelles elle peut compter.

Cette thèse en faveur du favoritisme pro-
voque les protestations de la droite et de
l'extrême-gauche et les applaudissements
des centres.

L'enthousiasme de ces derniers se conçoit
aisément: ce sont les députés ministériels
qui bénéficient des faveurs administratives.

Le ministre discute des faits étrangers au
débat, invente des griefs pour se donner le
plaisir de les réfuter, oppose aux témoigna-
ges produits par M. Andrieux les témoigna-
ges suspects de ses fonctionnaires, relève,
dans les allégations de son adversaire, deux
ou trois petites inexactitudes de détail vraies
ou supposées.

Cette façon de discuter plait fort à la do-

mesticilé ministérielle, qui applaudit à ou-
trance.

M. Andrieux a constaté que plusieurs
communes attendaient encore leurs élections
municipales.

A cela, rien d'étonnant, répond M. Wal-
deck. On ne peut ouvrir les scrutins dans
ces communes sans provoquer des désor-
dres.

M. le ministre explique qu'il y a en Corse
un parti républicain qui combat l'adminis-
tration républicaine avec l'aide des réaction-
naires.

Naturellement, il ne saurait admettre que
les républicains opprimés par les opportu-
nistes, cherchent dans une coalition la force
nécessaire pour se soustraire aux persécu-
tions.

M. Waldeck-Rousseau montre Saint-
Elme reçu à Sartène, aux acclamations des
républicains anti-opportunistes et des bona-
partistes.

M. Clovis Hugues proteste vivement et est
rappelé à l'ordre.

— C'est une calomnie ! s'écrie M. La-
guerre.

Il est lui aussi l'objet d'un rappel à l'ordre.

Un rappel à l'ordre est encore prononcé
contre M. Paul de Cassagnac qui a inter-
rompu le président en disant: « Moi je vous
rappelle à l'impartialité et à la justice. »

Reprenant le fil de son discours, le minis-
tre déclare que le gouvernement persistera,
en Corse, dans la politique qu'il a suivie jus-
qu'à ce jour, politique de respect de la loi
(Rires), de sage liberté et de justice. (Nou-
veaux rires.)

Un tonnerre d'applaudissements opportu-
nistes saluent le ministre de l'intérieur à sa
descente de la tribune.

Il n'est pas douteux que la majorité res-
tera fidèle au cabinet.

En des termes d'une rare violence, M. de
Douville-Maillefeu dénonce la partialité du
président qui a permis à M. Waldeck-Rous-
seau des personnalités interdites à M. An-
drieux.

La suite de la discussion est renvoyée à
samedi.

Résultats des Elections municipales.

Sous ce titre, nous lisons dans le *Journal
d'Indre-et-Loire*:

On sait avec quelle réserve l'adminis-
tration d'Indre-et-Loire a publié les résul-
tats de ces élections. Tandis que les jour-
naux de la préfecture célébraient les victoi-
res des républicains, la préfecture elle-
même se gardait de dresser le tableau de
nos prétendues défaites. A nos demandes
instantes elle n'a répondu que par la publi-
cation d'un tableau hiéroglyphique des
noms de maires et adjoints du département,
sans aucune désignation politique.

La vérité, nous le répétons, est que les
conservateurs ont gagné un grand nombre
de communes, que dans presque toutes ils
ont fait des progrès, soit en entrant dans
les conseils, soit en grossissant leur mino-
rité, soit en essayant une lutte et une résis-
tance auxquelles on était depuis longtemps
déshabitué.

Or, il paraît que dans tous les départe-
ments, en France, il en est de même.

C'est M. Waldeck-Rousseau lui-même
qui l'a avoué naïvement dans son dernier
discours d'Amiens. Il a résumé, par des
chiffres qu'on ne peut suspecter que d'être
chargés à l'avantage du gouvernement, les
conquêtes ou les pertes de chaque parti
politique.

« Avant les élections du 4 mai, dit la
Gazette de France, qui comme nous enre-
gistre les aveux de M. Waldeck-Rousseau,
les conservateurs n'avaient de représentants
conservateurs que dans quatre chefs-lieux de
département, ils en ont aujourd'hui dans
vingt-sept.

» Avant ces élections, ils n'avaient la ma-
jorité que dans 42 chefs-lieux d'arrondisse-
ment, ils la possèdent aujourd'hui dans 33
et ils ont fait entrer des conseillers conser-
vateurs dans plus de 50 chefs-lieux d'arron-
dissement où, autrefois, ils n'étaient pas re-
présentés.

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Première partie.

Elle reprit d'un accent radouci :

— Le lendemain le bon Dieu vint chez nous.
Madame le reçut avec amour; et le soir même,
l'agonie commença. Pauvre chère âme ! elle passa
dans mes bras... Ah ! monsieur, c'était une sainte.
Depuis six mois elle se préparait à mourir.

— Quand elle fut partie, fit encore Lucienne, s'es-
sayant les yeux du revers de sa main, si vous saviez
comme c'était touchant de voir les deux orphelins.

— Marthe balançant le berceau de son frère et
chantant pour endormir le cher mignon. Plus tard,
elle lui apprit à marcher. Elle lui faisait aussi join-
dre ses menottes, et tous deux priaient pour leur
pauvre maman.

— Sitôt que Louis voyait sa sœur, il tendait ses
petits bras et accourait bien vite.

— Quand il fut plus grand, Marthe lui disait de
belles fables qu'il répétait si gentiment ! Elle lui
montrait à lire. Elle était patiente comme un ange :

faut dire, pour être vraie, que le petit était bien
obéissant.

A cet instant Louis apparut sur la baie voisine,
nous montrant sa corbeille, d'où débordaient les
mûres.

— Regarde, Lucienne, s'écria-t-il, l'œil étince-
lant de plaisir, la belle cueillette !... les pauvres
malades de Marthe auront du sirop cet hiver.

Ses mains étaient en sang, déchirées par les
épines. Je les pris dans les miennes.

— Vous vous êtes fait bien mal, mon enfant ?

Et Louis, avec un geste d'indifférence pour ses
légères blessures :

— Qu'est-ce que cela fait, monsieur ? Marthe sera
si contente !

Nous nous quittâmes bientôt.

Et, songeant au récit de Lucienne, je repris,
tout ému, le chemin du village.

C'était donc vrai; ma première impression ne
m'avait pas trompé. Mlle Delins était bonne.

Oui, je l'avais bien deviné: M'eût-elle été sym-
pathique à ce point si quelque chose, sorti du cœur,
n'avait éclairé son sourire, et mis, dans ses yeux,
une étincelle de la divine Bonté ?

VII

Pour le bien de l'enfance, le prêtre et l'institu-
teur ne devraient-ils pas toujours se donner la
main ?

L'ayant jugé ainsi, j'enseignais le catéchisme; et,
depuis trois années, je tenais l'harmonium durant
les cérémonies religieuses.

Une note confidentielle m'arriva, peu de jours
avant la Fête-Dieu, me recommandant la prudence.

Cette missive me rendit soucieux.

Que décider ? Abandonner l'harmonium, toute
ma joie ! Renoncer à l'enseignement du cathé-
chisme, la plus belle des sciences; celle qui nous
apprend à connaître Dieu et à nous connaître nous-
même; celle qui nous trace nos devoirs; celle, en
un mot, qui inspire à notre faiblesse la charité, le
dévouement, le sacrifice ?

J'étais sérieusement affecté de cette guerre sourde
faite aux croyances religieuses, de cette guerre qui
désolait mon cœur de chrétien, et qui rendait ma
position si délicate; car enfin, je devais obéissance
au gouvernement qui me nourrissait, obéissance
jusqu'à ce qu'il me donnât un ordre contraire à ma
conscience.

Fatigué d'une nuit d'insomnie, mes engins de
pêche sur l'épaule, j'allai demander le calme à la
campagne encore endormie.

Les arbres étaient enveloppés d'une ombre vapo-
reuse; je suivais, des yeux, le frémissement du
ruisseau parmi les prés; un croissant de lune y
tremblotait encore, comme au fond d'un miroir.

Peu à peu le jour se leva. Les oiseaux le solvèrent
de leurs fines roulades; puis, ce fut au tour des

pâtres d'apparaître dans la vallée, conduisant de
longs troupeaux de chèvres, le bouc en avant, la
corne haute, et les petits chevreux se pressant près
de leur mère.

L'un des bergers, un bel enfant sèchement drapé
dans son manteau brun, s'assit sur une roche
abrupte, aux tons grisâtres; et, de là, entonna un
joyeux refrain.

Cette cascade de notes argentines, s'élançant
d'écho en écho, arrivait jusqu'à moi. Je l'écoutais
avec le plus vif plaisir; et, soudain, portant la main
à mon front :

— Plus d'indécision, m'écriai-je; Dieu est le
maître. Tout est son œuvre; la voix humaine
comme le ciel semé d'étoiles. Oui, tout dans l'uni-
vers doit redire les louanges du Créateur. Eh bien !
mes chers enfants seront ses fauvettes, et la vue
de mon petit groupe de choristes, en surplus et en
robes rouges, l'encensoir à la main, continuera de
réjouir les pieux fidèles.

La Fête-Dieu fut donc célébrée avec toute la
pompe que pouvait déployer notre pauvre pays. Des
lis paraient l'autel. L'officiant avait revêtu sa cha-
suble de drap d'or, et les voix fraîches de mes
élèves s'élevaient sous les arceaux de la vieille
église, se mêlant au parfum des fleurs et de l'en-
cens.

A la procession, je soutenais un des coins du dais.
— Seigneur, murmurai-je, vous tenez le monde

» Avant ces élections, les conservateurs possédaient la majorité dans un nombre assez restreint de chefs-lieux de canton.

» On se souvient des clameurs effarées que poussèrent, l'année dernière, les républicains quand, après les renouvellements partiels, des maires conservateurs furent élus dans environ 350 chefs-lieux. Eh bien, aujourd'hui nous avons les chiffres fournis par M. Waldeck-Rousseau lui-même.

» Le parti intransigeant a la majorité dans trente-sept chefs-lieux.

» Le parti ministériel a la majorité dans quinze cent quatre-vingt-onze chefs-lieux.

» Or, il y a en France deux mille neuf cent cinquante cantons. De l'aveu même du ministre, en défalquant les 4,628 cantons où républicains intransigeants et ministériels ont la majorité, les conservateurs ont la majorité dans treize cent vingt-deux cantons.

» Nous ne pensions pas que les gains eussent été aussi considérables et nous ne pouvons que remercier le ministre d'avoir officiellement constaté les magnifiques succès remportés par les conservateurs.

» Il ne s'agit que des chefs-lieux, c'est-à-dire des villes et des centres où la population ouvrière est la plus agglomérée et où le parti républicain paraissait invincible. On peut juger par ces résultats dans les chefs-lieux de ce qu'ont dû être les succès dans les communes rurales. Les conservateurs n'ont presque pas perdu de communes et ils en ont acquis un nombre très-considérable.

» Le mouvement constaté dans les chefs-lieux a été plus accentué encore que dans les simples communes.

» M. Waldeck-Rousseau constatait qu'à son arrivée au pouvoir, il y avait un tiers des communes de France absolument hostile à la République; il reconnaît aujourd'hui que les conservateurs détiennent la majorité dans presque autant de cantons que les républicains.

» Il devra reconnaître bientôt que les majorités conservatrices sont dans les communes supérieures en nombre aux majorités républicaines.

» Nous voulions établir un bilan électoral, nous remercions le ministre de l'avoir dressé; les conservateurs n'ont qu'à se féliciter des résultats déjà acquis. La République perd partout du terrain, les conservateurs gagnent de nouveaux suffrages à chaque élection nouvelle. C'est un heureux présage d'une victoire prochaine, complète et définitive.

On sait maintenant le cas qu'il faut faire des cris de triomphe de la presse républicaine. Les républicains n'avoueront un échec qu'à la veille de crier: Vive le roi! J. D.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 juin.

Les transactions sont peu actives aujourd'hui, la suite de la liquidation se fait encore sentir; malgré tout, le marché conserve son avance gagnée.

Les tendances sont excellentes, l'entente avec l'Angleterre semble décidée et d'autre part le traité de Hué modifié et ratifié, autre entente avec la Chine.

entre vos mains puissantes, et vous, le Maître du ciel, vous daignez m'accepter pour votre garde d'honneur!

Je tremblais d'émotion en marchant ainsi côte à côte avec mon Dieu. J'étais pénétré de cet immense bonheur.

Accompagner la divine Hostie, soutenir le dais qui l'abrite, lui faire un rempart de son corps, si l'impiété tentait de la profaner; oui, c'est un honneur que les princes eux-mêmes devraient demander à genoux, s'ils avaient encore une parcelle de foi.

Mais, hélas! trop souvent l'homme est inconséquent avec lui-même. Il se dit chrétien, et il salue d'un sourire railleur le passage du marguillier, il abandonne cette gloire aux plus humbles de la paroisse.

Qu'importe!... Ah! ne le croyez pas, Dieu n'en est pas humilié. Dieu ne regrette en rien les grands de ce monde; car, pour Lui, la noblesse n'est pas une question de blason, c'est une affaire de cœur.

Cette manière d'agir fit bruit au village; mais je laissai parler les méchants, sans m'affliger outre mesure de leurs discours malveillants. Je ne les écoutais même pas. Prend-on la peine de cueillir les ronces et les orties qui poussent sur un chemin? On les évite, on passe, et tout est dit.

D'ailleurs, avais-je manqué à mon devoir? Après tout, que m'avait conseillé la missive préfectorale?

De tenir en estime ma dignité, de ne pas me

Les rentes s'inscrivent à peu près aux cours d'hier: le 3 0/0 à 79 fr., l'amortissable à 80.02, le 4 1/2 à 108.02.

La Banque de France s'inscrit à 5,150; son bilan pour la semaine est aussi bon que le précédent.

L'or a augmenté de 1,812,000 fr.; l'argent de 2,562,000 fr. Les avances se sont accrues de 3,384,000 fr. La circulation a augmenté de 14 millions 606,000 fr.

Trois chapitres sont en diminution: la Portefeuille avec 32,878,000 fr. Le Compte Courant du Trésor avec 32,869,000 fr.

Les Comptes Courants particuliers ont diminué de 45 millions et demi.

Les bénéfices de la semaine ont été de 875,000 francs.

Le Crédit Foncier a coté aujourd'hui 1,338.75 à terme et 1,340 au comptant.

Les Obligations Foncières du dernier emprunt, à 360 fr., gagnent 30 fr. sur le taux d'émission.

Les Foncières et Communales à lots sont recherchées au comptant; l'épargne voit qu'elle ne tardera pas à regagner l'écart qui les sépare encore du pair.

La Banque de Paris à 875, le Comptoir d'Escompte à 970, la Banque d'Escompte à 540, le Crédit Industriel et Commercial à 685.

Le marché est très-actif sur l'Italien à 96.70.

Nous continuerons à dire quelques mots sur la Compagnie Transatlantique.

De ce chef, la Compagnie Transatlantique doit déjà restituer, pour l'exercice 1882, une somme d'environ 508,000 fr., et pour l'exercice 1883 une autre somme d'environ 130,000 fr.; il faut se rappeler, en effet, que lorsque la Compagnie Transatlantique réalisait des bénéfices nets permettant après amortissement du matériel de distribuer 8 0/0 aux actionnaires, tout ce qui dépasse cette proportion doit supporter au bénéfice du Crédit Mobilier un prélèvement d'un quart.

Les Chemins conservent leurs cours: le Nord à 1,742.50, le Lyon à 1,235, l'Orléans à 1,307.50, le Midi à 1,205, l'Est à 757.50, l'Ouest à 817.50.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a décidé que le deuxième bataillon de chemins de fer, récemment créé, compléterait son effectif en incorporant tous les sapeurs du génie qui sont actuellement détachés auprès des compagnies de chemins de fer, pour y terminer leur instruction technique. On pense que, vers la fin de cette année, les deux bataillons de chemins de fer pourront être chargés de l'exploitation permanente d'une ligne à une seule voie du réseau de la Compagnie d'Orléans.

Le général Lavocat, directeur de l'artillerie au ministère de la guerre, est parti avant-hier pour Le Havre, où il doit assister aux expériences définitives de tir du canon de 220 millimètres.

Cette pièce, la plus considérable de toutes celles qu'on a construites depuis 1870, est destinée aux tourelles métalliques des forts et aux batteries de côtes; on n'avait pas jusqu'à présent trouvé, pour la porter pendant le tir, d'affût suffisamment résistant.

Les manœuvres de montagne dans les Alpes, qui sont exécutées toutes les années et les études topographiques que font nos officiers à cette époque, vont commencer dès la semaine prochaine avec des troupes du 45^e corps d'armée.

poser en desservant d'église.

Mais, en vérité, ma très-haute dignité était-elle compromise, parce que j'avais chanté les louanges du Seigneur en la priant de toute mon âme?

La liberté serait donc un vain mot, si elle nous enlevait le droit d'agir selon notre conscience?

Et ma conscience, à moi, me disait qu'il ne suffisait pas d'adorer Dieu du fond de mon cœur; mais qu'il fallait encore m'incliner devant l'autel, à la vue de tous, donnant ainsi l'exemple de la prière aux élèves qui m'étaient confiés.

Mon Dieu! on a beau fermer l'oreille à la malveillance, elle fait son chemin dans le monde; puis la calomnie s'en mêle. Triste chose!

Les fortes têtes du village m'accusèrent de cléricalisme outré, me dénoncèrent; et, quelques semaines après l'octave du Saint-Sacrement, je fus appelé à la ville voisine, où résidait l'inspecteur des écoles primaires.

Je le vois encore avec son teint coloré, sa tête chauve, recouverte d'une calotte noire, son sourire plein de bonhomie, et ses traits placides.

A mon approche, il se renversa dans son fauteuil, me toisa des pieds à la tête, et me dit d'un air imposant:

— Eh bien! monsieur Tréviac, j'en apprends de belles sur votre compte... quel scandale!

A ce mot, je restai interdit, sondant en vain ma conscience.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Conseil municipal de Saumur.

Séance du 4 juin 1884.

Le Conseil municipal s'est réuni mercredi soir, sous la présidence de M. Combier, maire, pour entendre le rapport de la Commission du Budget.

N'avaient pas répondu à la convocation: MM. Peton et Renou, qui se sont excusés par lettre, et MM. Girandier, Delamarre, Couillard et Neveu.

MM. Vinsonneau et Poitou assistent M. Combier. M. Boisson, l'un des secrétaires, est invité à donner lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal n'est l'objet d'aucune observation et est adopté.

M. le Maire invite M. Liénard, rapporteur de la Commission du Budget, à prendre place au bureau pour lire son travail. Celui-ci s'exécute et fait la lecture de tous les chiffres, qui ne soulèvent aucune objection.

Il constate un boni de 6 fr. 67.

Le rapporteur fait entrer en ligne de compte, dans les recettes, le crédit dû par l'Etat pour le collège de filles, et l'allocation de la Caisse des écoles.

Cette dernière cependant n'est pas bien en fonds; la presse a dû constater maintes fois que la Caisse n'avait pu remplir tous les engagements qu'elle avait pris.

Pourvu que, dans l'intérêt du boni constaté, cette allocation ne devienne pas une cote irrécouvrable!

L'examen du budget principal de 1885 est renvoyé à une autre séance.

M. Combier annonce qu'aux termes de la loi, le Maire peut prendre part aux discussions que peut soulever l'examen des comptes administratifs, et qu'il doit se retirer au moment du vote.

Aucun conseiller ne demandant la parole, M. Combier se retire et cède la présidence à M. Vinsonneau, deuxième adjoint. On se demande pourquoi, car M. Poitou, dont la démission, que nous sachions, n'est pas acceptée, conserve toujours son titre qu'il fait valoir du reste en prenant place à la droite du maire.

M. Vinsonneau, sur le siège de la présidence, feuillette avec prestesse divers papiers, tandis que les conversations s'engagent entre les conseillers, puis il met aux voix l'adoption du compte administratif. C'est l'affaire d'un instant.

Un exprès est dépêché vers M. le Maire pour lui en porter la nouvelle afin qu'il revienne prendre son fauteuil, que lui cède avec empressement M. Vinsonneau.

M. Combier remercie ses collègues de leur vote favorable à son administration, et obtient aussitôt une nouvelle approbation du budget additionnel suivant les conclusions de la Commission.

M. Liénard, rapporteur de cette Commission, s'excuse de ne pouvoir rester plus longtemps, et se retire.

— Quoi! reprit-il, un jeune homme de belle espérance, intelligent, instruit, qui s'en va seriner aux enfants des hymnes et des cantiques, au lieu de leur communiquer les sciences positives qui font les hommes et les bons citoyens... Mais, laissez donc ces vieilles légendes aux cerveaux affaiblis.

Je commençais à répondre:

— Chanter les louanges du Seigneur ne me paraît pas un crime... lorsqu'il m'interrompt.

— Oui, oui, voilà bien le discours d'un clercal entré; mais là n'est pas le point noir. N'avez-vous pas osé vous mettre en évidence? N'avez-vous pas rempli l'office de marguillier pendant une procession?

» Marguillier! qui l'aurait cru, fit-il encore, en avançant dédaigneusement les lèvres, qui eût dit que vous eussiez subi, à ce point, les dangereuses influences?

Je répondis d'une voix très-calme:

— Croyez-le bien, monsieur, je ne subis aucune influence; j'agis d'après mes convictions intimes. Ma gloire, à moi, c'est de servir Dieu à la vue de tous.

Il se dressa sur son fauteuil, comme mû par un ressort.

— Tant pis pour vous, mon cher monsieur; tant pis pour vous; vos convictions viennent mal à propos par le temps qui passe...

(A suivre.)

Du CAMPFRANC.

M. le Maire invite M. Chollet, président de la Commission de la Voirie, à prendre place au bureau et à donner lecture de son rapport. M. Chollet transmet son manuscrit et M. Vinsonneau le remplace pour cette lecture.

La Commission s'est transportée rue Saint-Lazare, a examiné le mur de soutènement de la chaussée et a conclu à une élévation d'une nouvelle assise pour l'accotement du trottoir, et une bordure de ce même trottoir.

La même Commission conclut à l'acquisition de diverses parcelles pour le redressement et l'achèvement du chemin de grande communication n° 444, sur la limite de Dampierre.

M. Terrien demande la parole. Il signale que la rue Saint-Lazare, en remblai de deux mètres avec un seul mur vertical sans défense du côté des prés, est dangereuse pour les enfants, les piétons et les animaux, et demande l'installation d'une lice semblable à celle qui protège la chaussée conduisant à la gare des marchandises de la ligne d'Orléans.

Le Maire craint une dépense trop lourde; cependant, l'observation de M. Terrien est prise en considération, et sera étudiée ultérieurement.

Les conclusions de la Commission de la Voirie sont adoptées.

M. Combier donne connaissance au Conseil d'une communication pressante de M. le Préfet et pour laquelle il sollicite une réponse dans le délai de huit jours au plus. Il s'agit de provoquer l'avis du Conseil sur l'action judiciaire que doit tenter aux fabriques de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas de Saumur, M. Norbert-Rodière, nommé séquestre de la Caisse des retraites ecclésiastiques.

M. le Maire avoue ne pas bien connaître l'affaire, il ne sait que ce qu'il en a lu dans les journaux. Il paraîtrait, dit-il, que des virements ont été opérés par l'évêché, que les fonds de la Caisse des vieux prêtres ont été affectés à d'autres objets. Il lit la délibération prise par le conseil de fabrique de Saint-Pierre qui refuse de se rendre à la demande du séquestre M. Rodière.

M. Combier est embarrassé dans l'espèce et le Conseil partage son embarras.

M. Piéron ne voit dans la communication préfectorale qu'une simple condescendance. Quelle peut en être la portée, en effet? Le Conseil décide qu'il n'a pas d'avis à donner, et le Maire répondra à M. le Préfet qu'il n'y a pas lieu de mêler la commune à ces débats.

Occupons-nous de préférence de la fête nationale du 14 juillet qui approche à grands pas. Il faut nommer la Commission, et on charge de ce soin MM. Poitevin, Rivain, Rolland, qui faisaient partie de la Commission de 1883, leur adjoignant MM. Milon et Piéron.

Le Maire annonce que le Conseil doit s'occuper sans trop tarder de deux très-importantes questions: celle des droits de places et celle de l'enlèvement des boues et du balayage public.

Les adjudications pour ces deux services prennent fin au 31 décembre, et il faut nommer des commissions pour élaborer sans retard de nouveaux cahiers de charge.

Sont nommés membres de la Commission des Droits de place: MM. Luard, Guédon, Boisson, Bonneau et Girandier.

M. Combier annonce à la Commission que leurs fonctions sont des plus importantes, qu'ils ont de nombreuses modifications à apporter au cahier de charge actuel.

Le lecteur comprendra toute l'importance de l'observation de M. le Maire. C'est en effet la charge trop lourde des droits de place et un tarif d'octroi trop élevé sur une multitude de denrées et d'objets divers qui ont anéanti les marchés de Saumur; toutes les transactions en beurre, volailles, ceufs, etc., etc., se traitent en dehors de la ville, et les cultivateurs se dispensent très-bien de franchir notre limite d'octroi. Par contre, les marchés de Doué, Longué, Bourgueil, ont considérablement gagné en importance, en raison des prétentions trop élevées de la ville de Saumur.

La nouvelle Commission aura donc une étude sérieuse à faire et à réparer une corde qui a cassé pour avoir été trop tendue.

Le Conseil est appelé à nommer également la Commission pour l'enlèvement des boues et le balayage.

M. Combier fait observer combien ce service laisse à désirer, malgré l'énorme sub-

... de près de 40,000 fr. faite à l'adjudication actuelle. Il pense qu'on pourrait...
 ... des charges.

Cet avis est adopté.
 Le Maire rappelle que, suivant le désir exprimé en dernière séance, le Conseil a été transporté sur la place des Récollets pour examiner la voie d'accès projetée pour aborder au collège de filles.

Dans cette réunion, des idées nouvelles ont été émises, et il y a lieu de procéder à une nouvelle étude de la question.
 Mais en raison de l'importance de l'affaire, du chiffre d'indemnité devant être offert à divers riverains, il y a lieu, dit-il, de délibérer à huis-clos, et il a invité le public à se retirer.

Nous ferons observer à M. le Maire que cette manière de procéder n'est pas très-légale. La loi municipale dit en effet, article 44 :
 « Sur la demande de trois membres ou du Maire, le Conseil municipal, par assis et levé, après débats, décide s'il se formera en comité secret. »

Or le Conseil n'a pas été consulté dans cette forme; le Maire a paru, de son autorité privée, vouloir faire évacuer la salle. Ce serait un acte arbitraire portant atteinte à la dignité du Conseil, qui doit réagir dès le début contre cette tendance autoritaire.

Se plaçant à un autre point de vue, tous les expulsés se sont demandé si la décision de M. le Maire ne prêtait pas à une critique facile.

De quoi s'agit-il? d'une question purement administrative, du prix de revient d'une voie nouvelle? Quel intérêt peut-on avoir à le cacher aujourd'hui? Nous ne supposons pas que l'honorable secrétaire, par une complaisance blâmable, ne fasse pas un récépissé complet de la séance, qu'il ne consigne pas aux débats leur véritable caractère en relatant tous les incidents importants de la discussion. Or, comme tout citoyen a le droit d'aller en prendre copie totale ou partielle, à quoi peut mener le huis-clos? Avec ce système, le public pourrait être éloigné de la discussion du budget lui-même, qui comprend une série de questions d'intérêt général du même ordre.

Nous sommes convaincu qu'à l'avenir M. le Maire se montrera moins timoré, plus confiant, plus indépendant, et qu'il laissera le public juge de l'impartialité des débats; que le Conseil conservera cet esprit libéral dont se targuent tous conseillers municipaux qui se sont trop facilement laissés aller, dans la circonstance, à l'influence du maire.

Il y a une douzaine de jours, nous annonçons la prochaine visite du ministre de la guerre du Japon à l'École de cavalerie. Le général Minra est arrivé ce matin à Saumur. A l'heure où nous mettons sous presse, il visite en détail notre établissement militaire.

Nous apprenons que l'état de M. le général des Roys, commandant la 3^e brigade de cuirassiers au camp de Châlons, dont nous avons annoncé l'accident, est aujourd'hui aussi satisfaisant que possible.

MINISTRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.
 CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.

Remboursements par voie télégraphique.

Tout déposant à la Caisse nationale d'épargne peut demander et obtenir, par télégraphe, un remboursement à valoir sur son compte d'épargne, aux conditions ci-après :

- I. — La taxe du télégramme de demande, et de la réponse, est à la charge du déposant. — Si celui-ci acquitte seulement le prix du télégramme de demande, l'autorisation de remboursement lui est envoyée sans frais, par la poste.
- II. — Le déposant doit, au moment de l'envoi du télégramme, justifier de son identité et produire son livret.
- III. — Le montant d'un remboursement demandé par voie télégraphique doit être inférieur d'un franc, au moins, à l'avoir net du déposant. En aucun cas, et jusqu'à nouvel avis, il ne peut excéder 300 francs s'il

doit être autorisé par télégramme. Mais un remboursement d'une somme supérieure peut être demandé par télégraphe et autorisé par la poste.

IV. — Le remboursement par télégraphe n'est pas admis lorsque le titulaire du livret n'a pas qualité pour donner quittance lui-même de la somme remboursée.

Ministère des Postes et des Télégraphes
 CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Opérations des mois d'avril et de mai 1884 :

Versements reçus de 1,269 déposants, dont 320 nouveaux	155.847
Remboursements à 334 déposants, dont 73 pour solde	126.339 41
Excédent des versements ...	29.487 59

M. Léon Say a prononcé un discours à la réunion du Comice agricole de Rambouillet. Il a parlé de la crise et des remèdes que l'on propose. Le passage suivant de son discours est à citer, pendant que la Chambre discute la loi de recrutement qui doit nous enlever beaucoup d'hommes valides et nous coûter fort cher :

« Les charges considérables qui pèsent sur une grande nation comme la nôtre sont un obstacle à la prospérité de l'agriculture. C'est l'agriculture qui souffre le plus de nos gros budgets et de notre grosse armée. Elle sait bien qu'il lui faut supporter les charges du budget; elle se résigne encore plus aisément à supporter les charges de l'armée, car il n'y a pas de Français qui soit plus attaché au sol natal et plus patriote que l'agriculteur. Mais, ce que l'agriculteur sait bien, c'est que c'est elle qui fait les frais de l'accroissement des dépenses publiques; ce qu'elle sait bien, c'est que ce sont les hommes et l'argent de l'agriculture que l'armée dévore avant tout. Quand, sous prétexte d'égalité, on veut faire entrer dans l'armée de plus gros contingents et quand on veut les maintenir sous les drapeaux tous pendant le même temps, c'est à l'agriculture qu'on demande de nouveaux sacrifices. »

LES OUVRIERS DE CHATELLERAULT.

Nous avons signalé, il y a quelques jours, la situation déplorable des ouvriers armuriers de la fabrique d'armes de Châtellerault.

Les ouvriers en sont renvoyés par centaines et ceux qui restent ne travaillent qu'une demi-journée; de plus, de nouvelles mises à pied étaient annoncées.

Cet état de choses ayant appelé l'attention de M. Héruault, député de la Vienne, celui-ci a cru devoir en écrire au sous-secrétaire d'Etat à la guerre, et voilà ce que M. Casimir Périer a répondu :

« Monsieur le député et cher collègue, »

« Vous avez appelé mon attention sur un bruit qui court à Châtellerault, et d'après lequel 700 ouvriers de la manufacture de Châtellerault seraient congédiés dans le délai d'un mois. Je m'empresse de vous informer qu'aucun ordre prescrivant de congédier pour une date fixée à l'avance un nombre déterminé d'ouvriers n'a été adressé au directeur de cet établissement. L'obligation de ne pas dépasser les crédits alloués pour l'exercice 1884 rendra toutefois nécessaire le licenciement d'un certain nombre d'ouvriers, mais vous pouvez être assuré qu'en vue de concilier autant que possible les intérêts de ces derniers et ceux du Trésor, les renvois qui seront indispensables n'auront lieu que successivement et seront répartis sur plusieurs mois. »

Ces explications, sauf la question de temps, ne font que justifier les plaintes et constater la situation désastreuse des ouvriers. Ainsi, la pénurie du Trésor est telle, sous la République, que l'on est obligé de suspendre la fabrication des armes de guerre.

CHATELLERAULT.

Samеди dernier, à Châtellerault, pour l'ouverture de la ménagerie Pianet, les visiteurs ont été vivement impressionnés. Une panthère s'est jetée sur M. Pianet, lui enfonçant ses griffes dans la nuque en même

temps qu'elle lui saisissait le bras avec les dents. Après s'être débarrassé de l'étreinte de l'animal, l'intrépide dompteur voulut continuer ses exercices; mais la panthère se refusant de nouveau à travailler, se précipita une seconde fois sur M. Pianet, qui dut sortir de la cage sur la demande du public et au bruit de ses applaudissements.

M. Pianet, après un premier pansement de ses blessures, qui, heureusement, n'offrent aucune gravité, est rentré dans la cage des autres animaux et leur a fait exécuter leurs exercices ordinaires.

Nous avons annoncé la mise en congé, sur sa demande, de M. Renault père, instituteur à Martigné (Mayenne). A ce propos, l'Indépendant de l'Ouest publie l'article suivant :

« M. Renault père, instituteur communal, qui vient d'être mis en congé sur sa demande, avait, en qualité d'instituteur-adjoint à Martigné, son fils, Charles Renault, âgé de 21 à 22 ans, dont nous avons, il y a quelques semaines, annoncé l'arrestation, en cette même commune de Martigné, sous l'inculpation de monstrueux attentats à la pudeur commis en pleine classe sur une quinzaine d'enfants confiés à ses soins. »

« Certes, nous comprenons l'affliction et la douleur que doit éprouver M. Renault père de l'indigne conduite de son fils, conduite qu'il n'ignorait malheureusement pas, puisqu'il en avait connaissance depuis environ six mois, nous a-t-on affirmé; et nous déclarons très-sincèrement qu'il nous est pénible de revenir sur ces faits scandaleux, qui ont soulevé dans la commune de Martigné et dans les communes environnantes la plus vive et la plus légitime indignation. »

« Mais il est des principes de justice et d'équité qui priment les considérations personnelles, principes devant lesquels le devoir ne saurait fléchir, et qui nous commandent d'insister sur cette déplorable affaire, dont l'Echo et l'Avenir n'ont soufflé mot, afin de faire ressortir la partialité révoltante de l'autorité républicaine académique et préfectorale, suivant qu'il s'agit de sévir contre un instituteur congréganiste ou contre un instituteur laïque. »

« Il y a quelques mois, M. le préfet de la Mayenne, sur le rapport de M. l'inspecteur primaire d'Ernée, et sur la proposition de M. Ditandy, inspecteur d'Académie, révoquait un instituteur-adjoint de l'École congréganiste de Saint-Denis-de-Gastines pour actes de violence sur un élève de sa classe; de plus, il révoquait le directeur de cette École pour avoir, en cette circonstance, manqué aux devoirs de surveillance qui lui incombaient. »

« Or, quelle était la nature, quelle était la gravité de ces actes sur lesquels M. l'inspecteur d'Académie et M. le préfet de la Mayenne s'appuyaient, l'un pour proposer ces deux révocations, l'autre pour les sanctionner par des arrêtés? »

« Il s'agissait d'un soufflet appliqué par l'instituteur-adjoint, dans un moment de vivacité regrettable sans doute, mais justifié par l'entêtement d'un enfant qui persistait, malgré des ordres réitérés, à jeter des pierres à un de ses camarades. »

« Et maintenant, nous le demandons, peut-on établir une comparaison entre le directeur de l'École de Saint-Denis-de-Gastines, qui ne pouvait ni prévoir, ni empêcher le soufflet donné par son adjoint, et l'instituteur de Martigné, instruit des monstruosité commises par son propre fils, et le conservant à la tête d'une classe jusqu'à l'heure où l'indignation des pères de famille fit enfin le jour sur cette odieuse affaire? »

« Cependant, le directeur de l'École de Saint-Denis-de-Gastines est révoqué, et M. Renault, l'instituteur de Martigné, est simplement mis en congé sur sa demande!... »

« Ce qui veut dire que d'un jour à l'autre il peut être appelé à la direction d'une école, soit dans le département de la Mayenne, soit dans un autre département. »

« Certes, nous ne blâmons point l'indulgence de l'administration envers cet instituteur, que l'odieuse conduite de son fils doit rendre si malheureux. Mais cette indulgence même n'est-elle pas la condamnation manifeste de la sévérité injustifiable déployée à l'égard du directeur de l'École de Saint-Denis-de-Gastines? »

« Impitoyable envers les congréganistes, indulgente jusqu'à la faiblesse envers les instituteurs laïques, telle est la justice, telle est l'impartialité de l'administration républicaine. »

LA LANTERNE D'ARLEQUIN
 Illustrée, 10 centimes
 PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES.

Sommaire du n° 167. Arlequin, fabricant de constitutions, s. g. d. g. A l'exposition d'horticulture. Ils n'en veulent plus! Plus de rage! Le 24 mai 1871. Les variétés de républicains. Commandements du Maire républicain à ses conseillers municipaux.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE
 Prix: 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 31 mai 1884.

- Les premiers pas, 1 gravure.
- Chronique parisienne, par Alceste.
- Chronique générale de la Semaine.
- La Chine méridionale (suite), 2 gravures.
- Le Prince et le Pauvre, roman (suite), 4 gravures, par Marc Twain.
- Courrier théâtral, par Gabriel Levasnier.
- Bibliographie.
- La Semaine financière, par J. Belletrud.

Abonnement: Un an, 48 fr.
 Librairie H. Oudin, 31, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Eperon.

LA MUSIQUE POPULAIRE
 JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux: Boulevard St-Michel, 78, Paris.
 Abonnements: Un an, Paris 12 fr. — Départements, 14 fr. — Un numéro: 25 centimes.

Sommaire du n° 138.
 TEXTE. — Rossini (suite), par Alphonse Baralle. — La musique et les théâtres de Paris en 1789, par E. Grégoir. — Rita Sangalli, par A. B. — Centenaire de l'abbé Favre, par Marius Gachon. — Concert du Trocadéro, par Gutello. — Les félibres à Sceaux. — Revue des concerts. — Nouvelles diverses.

MUSIQUE. — Prière à la Madone, morceau de genre pour piano, par M. Berthemet. — Sous les toits, chanson, par M. Gustave Michiels.

ILLUSTRATION. — Portrait de M^{lle} Rita Sangalli.
 Par suite d'une nouvelle combinaison, l'abonnement d'un an ne coûte absolument rien.

Un numéro spécimen, avec renseignements, est adressé à toutes les personnes qui en font la demande.

ATTENTION!! ATTENTION!!
 Méfiez-vous! Méfiez-vous!
 NE LAISSEZ PAS SURPRENDRE VOTRE BONNE FOI!

Coupez cet avertissement et, quand vous achetez vos Pilules Suisses, comparez l'étiquette des boîtes qu'on vous offre avec l'étiquette ci-dessous, qui est celle des seules authentiques et efficaces.

PILULES SUISSES
 EXIGEZ rigoureusement LA CROIX BLANCHE et le Timbre de l'Etat ainsi que le NOM du Fabricant: A. HERTZOG, Ph^{en}, 28 rue de Grammont, à PARIS. La Boîte doit contenir 50 Pilules noires.

SANTÉ RENDUE A TOUS
 Adultes et enfants, sans médecine ni frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIÈRE
 DU BARRY, DE LONDRES

qui guérit les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes; nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et dans les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 37 ans de succès: 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Calcestruat, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kilo., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr. Envoi franco en France contre bon de poste. Du BARRY & Co, limited, 8, rue Castiglione, à Paris, et partout bons pharmaciens et épiciers.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMISERIE SPECIALE SARGET-GIRAULT

Sur mesure et confectionnée.

6, Rue d'Orléans
SAUMUR

Chemises cretonne sans apprêt (sur mesure) façon très-soignée, devant, col et poignets en toile : 7,50 — 8,50 — 9,50 — 10,50 — 12 fr.
On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

Grand assortiment de Chemises toutes faites pour hommes et enfants — Bonneterie Française et Anglaise — Cravates de toutes formes — Foulards — Mouchoirs — Faux-manchettes et Tibis pour chemises.

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de Parfumerie (marques garanties) vendue à prix réduits.

A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Préché, 4, Comprenant : Huit appartements, cour, cave, écurie et remise. S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER MAISON

Pour la Saint-Jean prochaine, Rue Saint-Jean, n^o 29. Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon ; Au 2^e, deux chambres à coucher, au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine ; diverses servitudes ; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine. S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

A LOUER MAISON

Pour la Saint-Jean prochaine Grande-Rue, 23 Actuellement occupée. S'adresser à M^{me} Ollivier DE LALEU, ou à M^o DELAUNAY, huissier, quai de Limoges. (334)

A LOUER UNE MAISON

Sise rue d'Orléans, Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise. Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE PREMIERE COUPE

Le dimanche 8 juin De 26 hectares de Prés Situés dans la prairie de Nonnes, Appartenant à M^{me} de la Frégoillère. Le garde se trouvera à l'entrée du pré à partir de midi.

A VENDRE JOLI COUPÉ NEUF

Dernier modèle. Conditions avantageuses. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UNE BONNE CALÈCHE

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Deux bons Billards

S'adresser au CAFÉ DE LA PAIX.

A VENDRE Magnifique Gaveuse

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN CHEVAL NORMAND

Agé de 7 ans, S'attelle et se monte facilement. S'adresser, 78, rue d'Orléans.

A LOUER Une Remise et un Grenier

Sis à Saumur, rue du Roi-René. S'adresser à M^{me} CAROUEY.

A LOUER MAGASIN

Pour la Saint-Jean 1884, BEAU ET VASTE Rue du Port-Cigongne. S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

UNE ANCIENNE MAISON DU HAVRE

s'occupant spécialement de l'article CAFÉ demande un REPRÉSENTANT pour visiter la clientèle à Saumur et environs. — S'adresser, par lettre, initiales M. L. R., Agence de Publicité, 53, rue d'Orléans, HAVRE.

UN MÉNAGE demande une place, le mari comme **jardinier** ou **cocher** la femme comme **femme de basse-cour** et **cuisinière**. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean prochaine, le mari, **cocher**, comme **valet de chambre** ou **jardinier**, et la femme, **cuisinière**, comme **femme de chambre** ou **bonne d'enfants**. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME désire trouver une place comme **domestique-jardinier** ou comme **garde particulier**. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour la Saint-Jean prochaine, un **garçon de magasin** muni de très-bonnes références. S'adresser à la **VILLE DE PARIS**, place Saint-Pierre.

M^o LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n^o 28, demande un **jeune homme** sachant bien écrire.

AVIS

M. Auguste DOC, graveur, nouvellement arrivé de Paris, vient de s'installer à Saumur.

Elève de graveurs éminents, il est à même de répondre à toutes les demandes qui pourront lui être faites pour tout ce qui concerne la gravure sur métaux, nacre, ivoire, orfèvrerie, bijour.

Chiffres, armoiries, écussons, adresses, etc., etc.

Atelier, 91, rue de Fenet.

CHANGEMENT DE DOMICILE

L. CAVELIER, graveur, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il a transféré son domicile rue Pavée, 4. (371)

AUX ÉLÉGANTS CHEMISERIE MODÈRE

M. MONTEL 12, rue Beaurepaire, 12, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

A CÉDER UN BON CAFÉ ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville. S'adresser au bureau du journal.

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE
Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.

LÉONARD PAUPIER

84, Rue Saint-Maur, à PARIS
50 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR

Bascule Romaine au 100, renforcée. Pont à bascule pour voitures et wagons. Balance-bascule au 10. Brouette à coffre tout en fer. Petits Chemins de fer fixes et portatifs, agricoles et industriels. Brouette à bascule tout en fer.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie commerciale de Paris, lauréat des Sociétés savantes.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 Cartes coloriées, tous les départements, les Colonies et les plans en chromo des grandes villes de France.

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 centimes ou en 25 séries à 75 centimes NE REVIENT QU'À 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} livraison à 15 c., contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. Demander gratis un spécimen à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JUIN 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	78 85	79	Est	755	780	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	531	531 50
3 % amortissable	80	80 05	Paris-Lyon-Méditerranée	1230	1230	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	513	Est	363 25	363 50
3 % (nouveau)			Midi	1198 75	1200	— 1865, 4 %	524	523	Midi	372 50	375
4 1/2 %	107 45	107 15	Nord	1741 25	1740	— 1869, 3 %	407 75	409 50	Nord	378	379
4 1/2 % (nouveau)	107 85	107 95	Orléans	1300	1310	— 1871, 3 %	460	398 75	Orléans	373	374 50
Obligations du Trésor	513	513	Ouest	820	817 50	— 1875, 4 %	512 50	514	Ouest	373	377 50
Banque de France	5180	5150	Compagnie parisienne du Gaz	1520	1417 50	— 1876, 4 %	516	517	Paris-Lyon-Méditerranée	378	377
Société Générale	477 50	477 50	Canal de Suez	2075	2085	Bons de liquid. Ville de Paris	518 50	520	Paris-Bourbonnais	372	372
Banque d'Algérie	567 50	570	C. gén. Transatlantique	507 50	507 50	Obligations communales 1879	448	450	Canal de Suez	573	575
Comptoir d'escompte	957 50	970				Obligat. foncières 1879 3 %	448 50	447 50			
Crédit Lyonnais	567 50	570				Obligat. foncières 1883 3 %	380	359			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1340	1337 50									
Crédit mobilier	333	336 25									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)				Ligne de l'Etat (Service d'été modifié depuis le 19 Mai 1884)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Minutes	Service	Arrivée	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Direct. soir				
3	heures	8 minutes	du matin, express-poste.	Saumur. (départ)	6 05	7 24	9 0	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay. (départ)	6 49	9 45	1 53	5 04	8 30	11 10		
6	—	55	— matin (s'arrête à la Possonnière)	Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 0	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 30	8 46	11 30		
9	—	16	— matin, omnibus-mixte.	Montreuil-Bellay. (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur. (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39		
1	—	25	— soir,																
7	—	32	— express.																
3	—	15	— omnibus.																
10	—	36	— (s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR									
3	heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.	Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars. (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 43	Montreuil	7 1	1 55	8 35
8	—	31	— omnibus.	Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 55
9	—	37	— express.	Lernay	7 02	8 05	2 11	4 51	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37	8 06	Arçay	8 34	3 4	10 14
12	—	48	— soir, omnibus-mixte.	Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 2
4	—	44	— omnibus (s'ar. à Tours)	Thouars. (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur. (arrivée)	7 23	10 30	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 57	4 24	11 27
10	—	24	— express-poste.													Loudun	10 32	4 56	12 1
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																			